

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**COMMUNE DE MARCEY LES GREVES**  
**A R R E T E**  
-----  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
-----

Le Maire de MARCEY LES GREVES

VU le code des collectivités territoriales  
VU le code de la route et notamment l'article R.225,  
VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment le livre I, 1ère, 4ème et 8ème parties et ses arrêtés modificatifs,  
VU la demande du SMPGA en date du 03 octobre 2023 sollicitant l'autorisation d'entreprendre les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable de la voie communale des Loctières et les reprises de branchement des particuliers à compter du 16 octobre 2023,  
CONSIDERANT qu'il convient de garantir la sécurité aux abords du chantier et d'interdire la circulation et le stationnement sur la VC des Loctières ;

**A R R E T E**

ARTICLE 1 –Le SMPGA est autorisé à entreprendre les travaux de renouvellement de conduite d'eau potable de la VC des Loctières à compter du 16 octobre 2023. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la VC des Loctières tout durant les travaux sous réserve du droit des tiers.

ARTICLE 2 -La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle 8ème partie « signalisation temporaire » sera mise en place par l'entreprise, chargée des travaux.

ARTICLE 3 - Les services de la Commune et de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A MARCEY LES GREVES  
Le 12 octobre 2023  
Le maire,  
Elise ROUSSEL



Ampliations destinées à :

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Avranches  
Monsieur le Directeur du SMPGA